

From: Helene Boivin [mailto:helene.boivin@mashteuiatsh.ca]
Sent: May 20, 2015 2:03 PM
To: Belanger, Genevieve [CEAA]
Cc: Marc St-Onge; Carl Cleary; Suzanne Dupuis; Guylaine Robertson; Laverdiere, Simon [CEAA]
Subject: demande évaluation environnementale

Kuei Geneviève, tu trouveras ci-joint le formulaire dûment rempli, merci encore pour le délai.

Hélène Boivin
Coordonnatrice - Droits et protection du territoire
418 275- 5386 poste 443



Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce courriel

Avis de confidentialité : Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire ou qu'à la destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser aussitôt.
Merci.



**Renseignements permettant de déterminer les exigences
en matière d'évaluation environnementale**

Veillez répondre d'ici le 19 mai 2015

Projet de Terminal maritime en rive nord du Saguenay - Administration portuaire du Saguenay

Groupe autochtone :	Première nation inuue Mashteuiatsh		
Nom de la personne ressource pour l'évaluation environnementale :	Hélène Boivin	Téléphone :	418 275-5386 poste 443
Adresse :	1771 rue Amishk, Mashteuiatsh (QC), G0W 2H0	Télécopieur :	418-275-6212
Courriel :	<i>helene.boivin@mashteuiatsh.ca</i>		

L'Agence devra rendre une décision sur la nécessité de procéder à une évaluation environnementale pour le projet. Vous pouvez contribuer au processus décisionnel en en fournissant l'information, dont votre groupe dispose en ce moment, sur les effets environnementaux du projet et sur les effets anticipés du projet sur vos droits ancestraux potentiel. Vous pouvez utiliser le présent formulaire ou utiliser un autre format de votre choix.

1. Veuillez indiquer tous les effets environnementaux négatifs potentiels du projet que votre groupe ou votre communauté juge importants. Veuillez indiquer les effets environnementaux négatifs potentiels qui ne sont pas mentionnés précisément dans la description de projet.

La zone élargie du projet touche le territoire de la Partie Sud Ouest (PSO), territoire commun aux Premières Nations inuues d'Essipit, Mashteuiatsh et Pessamit en vertu de l'EPOG (entente de principe d'ordre général signée en 2004).

Nous sommes préoccupés par les effets environnementaux du transport maritime dont de possible accidents (Collisions, déversements).

Le transport maritime doit faire partie de l'évaluation environnementale considérant les impacts cumulatifs d'autres projets potentiels de transport maritime sur le Saguenay.

2. Veuillez indiquer les changements que le projet risque de causer à l'environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur votre groupe ou votre communauté en ce qui concerne :

- (a) les conditions sanitaires et socioéconomiques?

L'accroissement du transport maritime et les risque d'accidents (bris, collisions, déversements, etc,,,) sont susceptibles d'avoir des impacts sur les futures activités économiques de la Première nation inuue de Mashteuiatsh dont la pêche commerciale.

- (b) le patrimoine naturel et le patrimoine culturel?

La Première nation inuue de Mashteuiatsh est impliquée avec d'autres partenaires à la désignation du Fjord du Saguenay au patrimoine mondial de l'Unesco. Beaucoup de littérature historiques,

toponymiques et autres démontre l'importance du Fjord et de nombreux sites et cours d'eau faisant partie du patrimoine culturel de la Première nation ilnue de Mashteuiatsh partagé avec d'autres Première nation ilnue.

(c) l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles?

Nous n'avons pas de donné de fréquentation de nos membres de ce territoire au niveau contemporain.

(d) une construction, un emplacement ou une chose d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural?

La Première nation ilnue de Mashteuiatsh apprécierait avoir les rapports sur le potentiel archéologiques accompagnés d'une présentation pour être en mesure d'évaluer les impacts du projet.

.../2

- 2 -

3. Si vous croyez que le projet est susceptible de porter atteinte à vos droits ancestraux potentiels, veuillez préciser de quelle manière.

Les évènements accidentels découlant du transport maritime peuvent avoir des impacts sur les droits et intérêt de la Première nation ilnue de Mashteuiatsh dont la pratique de la pêche commerciale prévue comme activités économiques au futur traité.

En vertu de ces droits et intérêts, la Première nation est en droit de faire ses propres choix pour le développement et l'utilisation de son territoire ancestral. Des mesures d'accommodement doivent être convenues entre le gouvernement et/ou le promoteur afin d'atténuer les impacts négatifs d'un projet sous la forme d'une ERA (entente de répercussions et avantages).

Hélène Boivin

Nom du répondant en caractères d'imprimerie

Signature

Coordonnatrice – Droits et protection du territoire

20 mai 2015

Titre du répondant

Date

Veillez répondre aux questions ci-dessus **d'ici le 19 mai 2015** par courriel à genevieve.belanger@ceaa-acee.gc.ca ou par télécopieur au 418-649-6443 Merci.